

717 – Autres documents à caractère budgétaire  
ou comptable

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

27 novembre 2025

*L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre à dix-huit heures,*  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la  
Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal  
Francis, Maire

Etaient présents :

M. Rougeron, Mme de Metz, M. Damon, Mme Bourdin, M.  
Bichon, Mme Chambon, MM. Hidas, Greuin, Adjoints  
Mmes Lemaître-Clément, Devernois, M. Crozat, Mmes Gouveia,  
Agogué, MM. Mohr, Pouget, Chevré, Mme Do Souto, MM.  
Renard, Amalal, Mmes Chevallier, Terrasse, M. Michaud-  
Lancelot, Mmes Riby, Roger, de Crémiers, MM. Colpin,  
Franchina et Mme Pédro, Conseillers Municipaux  
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice	33
Présents	29
Votants	32

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Pingot	à	Mme Chambon
Mme Gault	à	M. Bichon
M. Pereira Dos Santos	à	M. Chevré

Etais absente : Mme Flandry

Secrétaire de séance : Mme Terrasse

Délibération n° 2025/120

**OBJET : Ouverture des crédits budgétaires pour la section d'investissement 2026**

*Vu les articles L.1612-1du Code Général des Collectivités et suivants,*

*Vu la nomenclature M57 développée,*

*Vu la délibération n° 2021/123 du 15 décembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Ville de Gien,*

Dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits votés au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territorial peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits de dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

**BUDGET PRINCIPAL**

Proposition d'ouverture de crédits 2026 :

	Opérations	Crédits ouverts 2025 pour mémoire	Seuil Légal du C.G.C.T (25% des crédits ouverts N-1)	Autorisation spéciale 2026
<b>Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles</b>		<b>154 736 €</b>	<b>38 684 €</b>	<b>38 684 €</b>
2031 - Frais d'études		141 757 €	35 439 €	35 439 €
2051 - Concessions et droits similaires		12 979 €	3 245 €	3 245 €
<b>204 - Subventions d'équipement versées</b>		<b>50 000 €</b>	<b>12 500 €</b>	<b>12 500 €</b>
20422 - Subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations		50 000 €	12 500 €	12 500 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>1 548 984 €</b>	<b>387 246 €</b>	<b>387 246 €</b>
21831 - Matériel informatique scolaire		50 000 €	12 500 €	12 500 €
21316 - Constructions équipements du cimetière		70 644 €	17 661 €	17 661 €
2188 - Autres immobilisations corporelles		130 354 €	32 589 €	32 589 €
2111 - Terrains nus		611 €	153 €	153 €
2152 - Installations de voirie		50 500 €	12 625 €	12 625 €
21531 - Réseaux d'adduction d'eau		2 842 €	710 €	710 €
2185 - Matériel de téléphonie		2 735 €	684 €	684 €
21538 - Autres réseaux		144 933 €	36 233 €	36 233 €
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes		6 628 €	1 657 €	1 657 €
21838 - Autre matériel informatique		42 086 €	10 522 €	10 522 €
2138 - Autres constructions		14 225 €	3 556 €	3 556 €
21828 - Autres matériels de transport		226 322 €	56 581 €	56 581 €
21534 - Réseaux d'électrification		143 085 €	35 771 €	35 771 €
2128 - Autres agencements et aménagements		112 421 €	28 105 €	28 105 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers		16 912 €	4 228 €	4 228 €
21611 - Biens historiques et culturels immobiliers: Biens sous-jacents		5 300 €	1 325 €	1 325 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques		14 170 €	3 543 €	3 543 €
21621 - Biens historiques et culturels mobiliers: Biens sous-jacents		1 718 €	429 €	429 €
21351 - Installations .. des constructions - Bâtiments publics		513 498 €	128 375 €	128 375 €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>		<b>5 536 960 €</b>	<b>1 384 240 €</b>	<b>1 384 240 €</b>
2313 - Constructions (en cours)		3 443 045 €	860 761 €	860 761 €
2313 - Constructions (en cours)	25 - Rehab Maison des Alix	226 974 €	56 743 €	56 743 €
2313 - Constructions (en cours)	25 - Rehab Hotel de Ville	210 €	52 €	52 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)		1 655 673 €	413 918 €	413 918 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	23 - Création CSU	205 059 €	51 265 €	51 265 €
2316 - Restauration des collections et œuvres d'art (en cours)		6 000 €	1 500 €	1 500 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>7 290 680 €</b>	<b>1 822 670 €</b>	<b>1 822 670 €</b>

**LE CONSEIL**

- les explications du rapporteur entendues,
- sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 26 novembre 2025,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des membres présents ou représentés (deux abstentions : Mme de Crémiers et M. Michaud-Lancelot),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors AP/CP), avant le vote du budget 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 (cf. tableau ci-dessus),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

*Certifiée exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées  
Le : 4 décembre 2025*

Pour extrait conforme  
à Gien, le 8 décembre 2025

Le Maire,  
Francis Cammal

La secrétaire de séance,  
Yolène Terrasse



Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 045-214501553-20251203-DEL\_2025\_120-DE